

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGAON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - D. CUPOLI par B. DANIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - A. CHOUKROUN

12. Tarifs des chalets pour le village de Noël

Les tarifs 2022 pour les chalets du village de Noël sont présentés au conseil municipal :

Chalet (prix € TTC)	2020	2022	2020	2022
	Chalet sans restauration	Chalet sans restauration	Chalet avec restauration	Chalet avec restauration
3 m ²	300,00 €	320,00 €	350,00 €	400,00 €
4 m ²	410,00 €	440,00 €	460,00 €	550,00 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2022.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de la conseillère

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2022.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL



(Handwritten signature of Yves Michel)